Image not found or type unknown

Suppressiondes éléments portés au volet n°3

Par **Pascalprigot**, le **12/03/2010** à **15:21**

Bonjour,
j'ai été condamné pour ILS en 1992 à une peine de 3 ans ferme.
L'inscription de cette condamnation au volet n°3 du casier judiciaire est-elle permanente ou bien y a t-il un délais de prescription aprés lequel elle est effacée; ou bien encore, est-il possible de faire la demande d'effacement afin d'avoir a nouveau accés aux emplois qui me sont aujourd'hui interdits du fait de l'inscription de cette condamnation.

D'avance merci.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés